
États financiers consolidés de
**Le Collège d'arts appliqués
et de technologie La Cité collégiale**

31 mars 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	1
État consolidé des résultats	2
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds.....	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé des flux de trésorerie.....	5
Notes complémentaires.....	6-20
Subventions - Annexe 1	21
Services associés - Annexe 2	22

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration de
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.



Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

État consolidé de l'évolution des soldes de fonds

de l'exercice clos le 31 mars 2018

		Fonds de fonctionnement							2018	2017
		Non grevés	Avantages sociaux futurs	Affectés d'origine interne	Total	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	Total	Total
Notes		d'affectations	(note 10)	(note 12)						
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Soldes de fonds (insuffisance) au début	5 625 485	(2 589 000)	620 917	3 657 402	20 890 665	732	10 082 450	34 631 249	33 124 373
	Excédent des produits sur les charges	897 417	89 000	-	986 417	2 533 255	-	-	3 519 672	1 357 746
	Apports reçus à titre de dotation	-	-	-	-	-	-	131 446	131 446	149 130
	Transferts interfonds - affectations d'origine interne de l'exercice courant	(754 390)	-	4 390	(750 000)	750 000	-	-	-	-
12	Programme de renouvellement des bâtiments	(30 703)	-	-	(30 703)	30 703	-	-	-	-
	Soldes de fonds (insuffisance) à la fin	5 737 809	(2 500 000)	625 307	3 863 116	24 204 623	732	10 213 896	38 282 367	34 631 249

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

État consolidé des gains et des pertes de réévaluation

de l'exercice clos le 31 mars 2018

		Fonds de fonctionnement							2018	2017
		Non grevés	Avantages sociaux futurs	Affectés d'origine interne	Total	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	Total	Total
		d'affectations	(note 10)	(note 12)						
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Gains (pertes) de réévaluation au début	-	-	-	-	(1 866 209)	-	766 517	(1 099 692)	(1 903 371)
	(Pertes non réalisées) gains non réalisés de l'exercice sur les instruments financiers	-	-	-	-	-	-	(193 934)	(193 934)	265 283
	Gains non réalisés de l'exercice sur les instruments dérivés	-	-	-	-	593 642	-	-	593 642	538 396
	Gains (pertes) de réévaluation à la fin	-	-	-	-	(1 272 567)	-	572 583	(699 984)	(1 099 692)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

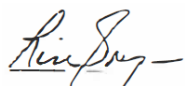
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

État consolidé de la situation financière

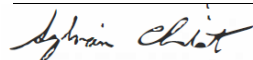
au 31 mars 2018

Notes	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2018 Total	2017 Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Actif							
À court terme							
	Encaisse	16 094 478	5 663 872	1 887 746	-	23 646 096	29 217 247
	Subventions à recevoir	4 522 083	-	-	-	4 522 083	5 691 579
4	Débiteurs	5 576 320	5 100 000	29 374	-	10 705 694	4 311 743
	Stocks	34 764	-	-	-	34 764	33 898
	Frais payés d'avance	1 033 669	-	-	-	1 033 669	386 558
		27 261 314	10 763 872	1 917 120	-	39 942 306	39 641 025
Immobilisations corporelles							
5	Subventions à recevoir	-	128 332 334	-	-	128 332 334	109 523 490
	Autres montants à recevoir	143 000	-	-	-	143 000	150 000
	Placements à long terme	-	-	-	-	-	100 000
6		-	-	-	10 786 479	10 786 479	10 848 967
		27 404 314	139 096 206	1 917 120	10 786 479	179 204 119	160 263 482
Passif							
À court terme							
	Créditeurs et charges à payer	6 913 569	2 188 126	195 674	-	9 297 369	8 485 635
	Salaires et retenues exigibles	9 929 133	-	-	-	9 929 133	10 009 436
7	Apports reportés	4 055 496	6 865 811	1 720 714	-	12 642 021	15 220 629
9	Tranche à court terme de la dette à long terme	-	843 234	-	-	843 234	851 982
		20 898 198	9 897 171	1 916 388	-	32 711 757	34 567 682
8	Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	93 359 327	-	-	93 359 327	80 087 940
9	Dette à long terme	-	12 907 652	-	-	12 907 652	9 337 303
10	Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	2 643 000	-	-	-	2 643 000	2 739 000
		23 541 198	116 164 150	1 916 388	-	141 621 736	126 731 925
Éventualités							
15	Soldes de fonds						
	Investis en immobilisations corporelles	-	22 494 688	-	-	22 494 688	19 961 433
	Reçus à titre de dotation	-	-	-	10 213 896	10 213 896	10 082 450
11	Affectés d'origine interne	625 307	1 709 935	732	-	2 335 974	1 550 881
12	Non grevés d'affectations	3 237 809	-	-	-	3 237 809	3 036 485
		3 863 116	24 204 623	732	10 213 896	38 282 367	34 631 249
	Gains (pertes) de réévaluation cumulés	-	(1 272 567)	-	572 583	(699 984)	(1 099 692)
		3 863 116	22 932 056	732	10 786 479	37 582 383	33 531 557
		27 404 314	139 096 206	1 917 120	10 786 479	179 204 119	160 263 482

Au nom du Conseil



, administrateur



, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

État consolidé des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2018

Notes	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	3 519 672	1 357 746
Ajustement pour :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(4 344 905)	(4 612 951)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 877 771	6 021 454
Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés	(96 000)	(35 000)
	4 956 538	2 731 249
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	13 1 213 148	15 114 961
	6 169 686	17 846 210
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(24 686 615)	(6 168 790)
Diminution des montants à recevoir à long terme	100 000	100 000
Acquisition de placements à long terme	(2 478 734)	(2 793 761)
Disposition de placements à long terme	2 347 288	2 644 631
	(24 718 061)	(6 217 920)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(856 538)	(1 044 742)
Émission de la dette à long terme	5 011 781	553 609
Diminution des subventions à recevoir	7 000	8 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8 683 535	1 538 166
Apports reçus à titre de dotation	131 446	149 130
	12 977 224	1 204 163
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(5 571 151)	12 832 453
Encaisse au début	29 217 247	16 384 794
Encaisse à la fin	23 646 096	29 217 247

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

1. Constitution

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (« La Cité ») est constitué en vertu de la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie* de l'Ontario, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. La Cité a commencé ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. La Cité est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Base de présentation

La Cité utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les états financiers consolidés présentent de façon consolidée les activités de La Cité et celles de la Fondation de La Cité collégiale Inc., entité sans but lucratif contrôlée par La Cité.

Comptabilité par fonds

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, La Cité maintient une comptabilité par fonds.

Le Fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce Fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs comptabilisé selon les Normes comptables canadiennes du secteur public.

Le Fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, La Cité comptabilise dans le Fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations corporelles financés directement par La Cité, les dépenses afférentes aux projets de nature capitale qui ne sont pas capitalisées ainsi que les montants requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations corporelles.

Le Fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le Fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le Fonds assujetti à des restrictions, et sont constatés comme revenus à l'état consolidé des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces Fonds.

Le Fonds assujetti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par La Cité pour lesquels celle-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

Produits

Les subventions reçues du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatés à titre de produit dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentation directe de l'actif net. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations corporelles sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles acquises.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Produits (suite)

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produit de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde de fonds du Fonds de dotation.

Les apports reçus sous forme de biens sont constatés dans le Fonds de fonctionnement à leur juste valeur dans la période où ils ont été reçus.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers consolidés.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier.

Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et le Régime de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, La Cité ne dispose pas de suffisamment d'information concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées; ainsi, La Cité comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que La Cité dispose de suffisamment d'information concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, La Cité se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfices collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité.

Affectation de l'actif net du Fonds de fonctionnement

La Cité affecte une partie de l'actif net du Fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont engagées et un montant équivalent de l'actif net affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

Association étudiante

Les états financiers consolidés ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de La Cité collégiale Inc., car La Cité ne contrôle pas cette entité.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Placements à long terme

Les placements sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont initialement constatés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

Swap de taux d'intérêt

La Cité a un contrat de swap de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux risques de marché en lien avec l'évolution des taux d'intérêt. La politique de La Cité est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

Les gains ou les pertes sur les swaps de taux d'intérêt non réalisés sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation; lorsque réalisés, ces gains et pertes sont décomptabilisés de l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation et constatés à l'état consolidé des résultats.

Autres instruments financiers

La Cité comptabilise son encaisse, ses subventions à recevoir, débiteurs, intérêts à recevoir, autres montants à recevoir, créditeurs et charges à payer, salaires et retenues exigibles et dette à long terme au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le Fonds d'immobilisations. Les immobilisations corporelles acquises par dons à La Cité sont inscrites à l'actif du Fonds d'immobilisations à leur juste valeur estimative.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Bâtiments	20 à 40 ans
Résidence	20 à 40 ans
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	20 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	5 ans
Contrats de location-acquisition	selon le terme du contrat

Le coût d'origine des terrains n'est pas amorti compte tenu de leur durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et sont amorties lorsque l'actif est mis en service. L'amortissement est inscrit comme dépense au Fonds d'immobilisations.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Les postes importants qui ont requis des estimations de la part de la direction sont la provision pour créances douteuses, la juste valeur des placements, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certaines charges à payer, le montant pour avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés et la juste valeur du swap de taux d'intérêt.

3. Gestion des capitaux

À titre d'organisme sans but lucratif, La Cité est assujettie à la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le « ministère »). La Cité dépend des revenus générés sur une base annuelle, incluant les subventions reçues du ministère.

Le capital de La Cité se compose des soldes de fonds ainsi que des dettes à long terme tels que présentés dans l'état consolidé de la situation financière. L'objectif de La Cité, quant à la gestion du capital, est de maintenir sa capacité de continuer ses opérations sur une base annuelle.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation de La Cité collégiale Inc. (la « Fondation ») sont détenues dans les placements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle.

La politique de placement de la Fondation, révisée le 28 mars 2018 par le Conseil d'administration de la Fondation, décrit la répartition des actifs, qui se présente comme suit :

	Minimum	Cible	Maximum
	%	%	%
Actif			
Encaisse et marché monétaire	nul	5	30
Titres à revenu fixe	27	55	83
Actions canadiennes de grande capitalisation	7	15	23
Actions américaines	5	11	17
Actions étrangères	5	11	17
Stratégies complémentaires	1	3	5

La définition de capital est identique à celle de l'exercice précédent et La Cité s'est conformée aux restrictions externes et à la politique de placement tout au long de l'exercice.

Les fonds affectés d'origine interne sont établis pour les engagements contractuels de La Cité, le renouvellement des immobilisations corporelles ainsi que d'autres restrictions internes décrites à la note 12 des notes complémentaires. Les dettes à long terme, décrites à la note 9 des notes complémentaires, ne sont pas financées ni garanties par le ministère. Il n'existe pas de clauses restrictives externes relatives aux dettes à long terme.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Notes complémentaires

31 mars 2018

4. Débiteurs

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours +	2018
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	384 464	33 868	6 604	1 052	425 988
Gouvernement fédéral	2 374 139	50 318	46 213	47 006	2 517 676
Étudiants	-	589 523	-	1 854 190	2 443 713
Comptes-clients	6 335 588	229 575	52 667	245 104	6 862 934
Provision pour débiteurs	-	-	-	(1 544 617)	(1 544 617)
	9 094 191	903 284	105 484	602 735	10 705 694

	0-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 jours +	2017
	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernement provincial	279 395	2 153	185	-	281 733
Gouvernement fédéral	2 157 075	44 601	2 352	4 995	2 209 023
Étudiants	-	-	465 627	1 379 781	1 845 408
Comptes-clients	1 040 073	65 976	939	8 424	1 115 412
Provision pour débiteurs	-	-	-	(1 139 833)	(1 139 833)
	3 476 543	112 730	469 103	253 367	4 311 743

5. Immobilisations corporelles

	Solde au 31 mars 2017	Acquisitions	(Dispositions)	Solde au 31 mars 2018
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Terrain - campus d'Ottawa	14 214 398	-	-	14 214 398
Bâtiment - campus d'Ottawa	112 986 903	-	-	112 986 903
Bâtiment - Centre des métiers d'Orléans	18 848 411	941 882	-	19 790 293
Résidence	12 667 292	-	-	12 667 292
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 928 255	-	-	5 928 255
Améliorations locatives	1 280 001	-	(43 432)	1 236 569
Mobilier et équipement	37 059 493	680 682	-	37 740 175
Équipement informatique et logiciels	32 881 535	426 229	-	33 307 764
Matériel roulant	173 691	-	-	173 691
Fournitures	1 161 820	-	-	1 161 820
Construction en cours	3 002 473	22 644 146	-	25 646 619
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	3 770 134	-	(6 324)	3 763 810
	243 974 406	24 692 939	(49 756)	268 617 589

	Solde au 31 mars 2017	Amortissement	(Dispositions)	Solde au 31 mars 2018
	\$	\$	\$	\$
Amortissement cumulé				
Bâtiment - campus d'Ottawa	48 919 967	2 945 122	-	51 865 089
Bâtiment - Centre des métiers d'Orléans	2 899 680	519 102	-	3 418 782
Résidence	4 758 375	316 356	-	5 074 731
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 737 745	21 982	-	5 759 727
Améliorations locatives	1 019 699	88 591	(43 432)	1 064 858
Mobilier et équipement	35 049 411	824 000	-	35 873 411
Équipement informatique et logiciels	32 223 132	843 557	-	33 066 689
Matériel roulant	86 277	21 854	-	108 131
Fournitures	580 909	-	-	580 909
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location-acquisition	3 175 721	297 207	-	3 472 928
	134 450 916	5 877 771	(43 432)	140 285 255
Valeur comptable nette	109 523 490			128 332 334

6. Placements

	2018		2017	
	Coût	Juste valeur et valeur comptable	Coût	Juste valeur et valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Fonds de dotation				
Encaisse	(49 490)	(49 490)	5 798	5 798
Parts privilégiées de la Caisse populaire Trillium	50 000	50 000	50 000	50 000
Titres à revenu fixe	2 699 974	2 591 649	2 633 219	2 604 750
Fonds d'obligations	3 905 841	3 881 946	3 864 485	3 943 071
Actions canadiennes	1 786 736	1 963 113	1 537 140	1 794 944
Fonds d'actions mondiales	1 521 913	2 024 388	1 695 971	2 123 547
Fonds de placements alternatifs	298 922	324 873	295 837	326 857
	10 213 896	10 786 479	10 082 450	10 848 967

Risque lié aux placements

Les placements dans des instruments financiers placent La Cité face à des risques liés aux placements. Les risques proviennent des variations dans les taux d'intérêt et de leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de change découle des fonds d'actions mondiales détenus par La Cité.

Concentration du risque

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Les placements de La Cité se trouvent majoritairement en encaisse, dans des titres à revenu fixe, dans des fonds d'obligations, dans des actions canadiennes, dans des fonds d'actions canadiennes et dans des fonds d'actions mondiales.

7. Apports reportés

Les apports reportés à court terme se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	2018	2017
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3 123 859	10 798 568	1 298 202	15 220 629	3 689 376
Apports reçus	6 301 162	5 000 000	842 855	12 144 017	21 248 626
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(8 932 757)	-	(8 932 757)	(2 326 131)
Constatés à titre de revenus	(5 369 525)	-	(420 343)	(5 789 868)	(7 391 242)
Solde à la fin	4 055 496	6 865 811	1 720 714	12 642 021	15 220 629

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2018	2017
	\$	\$
Solde au début	80 087 940	79 919 485
Apports reçus ou à recevoir	8 683 535	2 455 275
Transfert des apports reportés à court terme	8 932 757	2 326 131
Constatés à titre de revenus	(4 344 905)	(4 612 951)
Solde à la fin	93 359 327	80 087 940

9. Dette à long terme

	2018	2017
	\$	\$
Emprunt sur la résidence, 6,39 % à la suite de l'effet du swap de taux d'intérêt, remboursable par versements mensuels de 81 073 \$, capital et intérêts, échéant en août 2027.	7 010 601	7 540 360
Valeur négative du swap de taux d'intérêt sur l'emprunt de la résidence. Le taux fixe reçu en vertu du swap de taux d'intérêt est de 6,07 %. La date d'échéance du swap de taux d'intérêt est la même que la date d'échéance de l'emprunt sur la résidence, soit août 2027.	1 272 567	1 866 209
Emprunt sur la résidence, 3,15 % remboursable par versements mensuels de 7 884 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2018.	55 203	149 812
Emprunt sur le bâtiment auprès du <i>Ontario Financing Authority</i> , 3,71 % remboursable par versements semestriels de 77 326 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2043.	2 505 891	-
Emprunt sur le bâtiment auprès du <i>Ontario Financing Authority</i> , 3,25 % remboursable par versements semestriels de 127 691 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2030.	2 505 890	-
Divers contrats de location-acquisition, taux variant de 2,25 % à 6,40 %, remboursables par versements de capital et intérêts mensuels allant de 1 799 \$ à 10 371 \$ et trimestriels de 5 985 \$ avec échéances diverses jusqu'en octobre 2021.	400 734	632 904
	13 750 886	10 189 285
Tranche à court terme	843 234	851 982
	12 907 652	9 337 303

9. Dette à long terme (suite)

Les versements en capital de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et exercices subséquents s'établissent comme suit :

	\$
2019	843 234
2020	950 284
2021	999 762
2022	872 784
2023	859 158
Exercices subséquents	7 953 097
	<u>12 478 319</u>

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Régime de retraite

Les employé(e)s de La Cité participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et le Régime de retraite des enseignants de l'Ontario. En vertu de ces régimes, La Cité verse des cotisations équivalentes à celles des employé(e)s. Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par La Cité s'élèvent à 4 670 519 \$ (4 889 283 \$ en 2017). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

Autres régimes d'avantages sociaux

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, La Cité offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. La Cité comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services à La Cité, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes.

Au 31 mars 2018, le solde comptabilisé pour les autres régimes d'avantages sociaux est de 529 000 \$ (558 000 \$ en 2017). La Cité a comptabilisé un recouvrement de 59 000 \$ (31 000 \$ en 2017) pour ses autres régimes d'avantages sociaux.

Congés de maladie monnayables

En vertu des conventions collectives en vigueur, La Cité doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalent à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis dix années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s de La Cité qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employé(e)s et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou de l'expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de service restantes de ces employé(e)s.

La Cité comptabilise une subvention à recevoir équivalente au passif. Au 31 mars 2018, le solde comptabilisé pour les congés de maladie monnayables est de 143 000 \$ (150 000 \$ en 2017).

10. Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (suite)

Congés de maladie non monnayables

Le montant des congés de maladie non monnayables est comptabilisé au solde tel qu'établi par calculs actuariels utilisant les estimations établies par la direction sur les augmentations salariales, l'utilisation faite par les employé(e)s et un taux d'escompte équivalent au taux interne d'emprunt de La Cité. Les ajustements à ces coûts provenant des changements dans les hypothèses actuarielles et/ou de l'expérience sont reconnus sur l'estimation moyenne des années de service restantes des employé(e)s.

Au 31 mars 2018, le solde comptabilisé pour les congés de maladie non monnayables est de 1 971 000 \$ (2 001 000 \$ en 2017). La Cité a comptabilisé un recouvrement de 30 000 \$ (dépense de 4 000 \$ en 2017) pour ses congés de maladie non monnayables.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer le passif pour autres régimes d'avantages sociaux :

	2018	2017																												
Rendement sur les actifs	1,95 %	1,25 %																												
Taux d'escompte	2,60 %	2,00 %																												
Augmentation des coûts médicaux																														
Hôpital	4,00 %	4,00 %																												
Médicaments	8,0 % en 2018, diminuant à 4,0 % en 2034	8,25 % en 2017, diminuant à 4,0 % en 2034																												
Autres coûts médicaux	4,00 %	4,00 %																												
Soins de la vue/auditifs	4,00 %	4,00 %																												
Augmentation de la prime médicale	6,8 % en 2018, diminuant à 4,0 % en 2034	6,98 % en 2014, diminuant à 4,0 % en 2034																												
Coût des soins dentaires et d'augmentation de la prime	4,00 %	4,00 %																												
Taux de mortalité	95 % de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM B	95 % de la table de mortalité 2014 (CMP 2014Publ) incluant l'échelle d'amélioration CPM B																												
Taux de retraite	3,10 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70, la table suivante est utilisée	3,10 % par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 16 % par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite. Pour les âges de 65 à 70, la table suivante est utilisée																												
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Âge</u></th> <th style="text-align: center;"><u>Taux de retraite</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="text-align: center;">65</td><td style="text-align: center;">35 %</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">66</td><td style="text-align: center;">17 %</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">67</td><td style="text-align: center;">17 %</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">68</td><td style="text-align: center;">17 %</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">69</td><td style="text-align: center;">30 %</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">70</td><td style="text-align: center;">100 %</td></tr> </tbody> </table>	<u>Âge</u>	<u>Taux de retraite</u>	65	35 %	66	17 %	67	17 %	68	17 %	69	30 %	70	100 %	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Âge</u></th> <th style="text-align: center;"><u>Taux de retraite</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td style="text-align: center;">65</td><td style="text-align: center;">35 %</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">66</td><td style="text-align: center;">17 %</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">67</td><td style="text-align: center;">17 %</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">68</td><td style="text-align: center;">17 %</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">69</td><td style="text-align: center;">30 %</td></tr> <tr><td style="text-align: center;">70</td><td style="text-align: center;">100 %</td></tr> </tbody> </table>	<u>Âge</u>	<u>Taux de retraite</u>	65	35 %	66	17 %	67	17 %	68	17 %	69	30 %	70	100 %
<u>Âge</u>	<u>Taux de retraite</u>																													
65	35 %																													
66	17 %																													
67	17 %																													
68	17 %																													
69	30 %																													
70	100 %																													
<u>Âge</u>	<u>Taux de retraite</u>																													
65	35 %																													
66	17 %																													
67	17 %																													
68	17 %																													
69	30 %																													
70	100 %																													

11. Fonds de dotation

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce Fonds doivent être maintenues en permanence par La Cité et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du Fonds de fonctionnement.

	Fonds d'initiatives pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario		Fiducie de l'Ontario en soutien aux étudiant(e)s	Autres	2018	2017
	Phase 1	Phase 2			Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fonds de dotation						
Solde au début	1 381 348	779 966	7 118 933	802 203	10 082 450	9 933 320
Apports reçus	-	-	12 354	119 092	131 446	149 130
Solde à la fin	1 381 348	779 966	7 131 287	921 295	10 213 896	10 082 450
Fonds disponibles pour des bourses						
Solde au début	93 993	53 073	481 685	72 043	700 794	547 138
Revenus de placement	68 781	38 837	354 472	42 740	504 830	565 504
Bourses émises	(39 026)	(22 036)	(200 000)	(42 000)	(303 062)	(411 848)
Fonds disponibles pour des bourses à la fin	123 748	69 874	636 157	72 783	902 562	700 794
Nombre de bénéficiaires	40	22	205	42	309	421
Coûts des fonds affectés d'origine externe	1 505 096	849 840	7 767 444	994 078	11 116 458	10 783 244
Juste valeur des fonds affectés d'origine externe	1 582 620	893 613	8 167 527	1 045 281	11 689 041	11 549 761

12. Soldes des fonds affectés d'origine interne

Au 31 mars 2018, le Conseil d'administration de La Cité a grevé d'affectations d'origine interne des actifs nets totalisant 2 335 974 \$ (1 550 881 \$ en 2017). Ces affectations s'établissent comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Fonds de fonctionnement - Réserve pour engagements	37 216	32 826
Fonds de fonctionnement - Réserve pour transformation 2020	588 091	588 091
Fonds d'immobilisations - Programme de renouvellement des bâtiments	959 935	929 232
Fonds d'immobilisations - Programme de renouvellement des équipements	750 000	-
Fonds assujetti à des restrictions	732	732
	2 335 974	1 550 881

13. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement

	2018	2017
	\$	\$
Subventions à recevoir	1 169 496	(1 409 239)
Débiteurs	(6 393 951)	(1 005 004)
Stocks	(866)	13 127
Frais payés d'avance	(647 111)	83 166
Créditeurs et charges à payer	811 734	1 809 940
Salaires et retenues exigibles	(80 303)	848 478
Apports reportés	6 354 149	14 774 493
	1 213 148	15 114 961

14. Engagements

Location d'immeubles

La Cité s'est engagée en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en février 2023.

Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2019	125 458
2020	26 460
2021	26 460
2022	26 460

Location de photocopieurs

La Cité s'est engagée en vertu d'un contrat de location de photocopieurs à verser un montant de base et des montants supplémentaires basés sur l'utilisation. Ce contrat se termine en juin 2020.

Les paiements minimaux exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

	\$
2019	368 460
2020	92 115

Construction Place La Cité

En mars 2017, La Cité a signé un contrat de 25 500 000 \$ pour la construction d'un nouveau bâtiment. Selon le contrat, la date d'achèvement des travaux est prévue pour avril 2018.

Au 31 mars 2018, le montant des travaux effectués est de 22 168 195 \$ (886 159 \$ en 2017).

15. Éventualités

Marge de crédit

La Cité dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$ portant intérêt au taux de base et renégociable en août 2018; au 31 mars 2018, cette marge n'était pas utilisée (cette marge n'était pas utilisée au 31 mars 2017).

Lettre de garantie

La Cité dispose d'une lettre de garantie autorisée de 108 750 \$ portant intérêt au taux de base majoré de 2,70 % et renégociable en avril 2018 en lien avec la construction en cours du projet La Place. La lettre de garantie est assurée par la marge de crédit.

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, La Cité signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de La Cité pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Plaintes et griefs

Dans le cours normal de ses activités, La Cité fait l'objet de diverses plaintes et griefs. Bien que l'issue de ces plaintes et griefs ne puisse être connue à l'heure actuelle, la direction est d'avis que ceux-ci n'auront pas d'effet défavorable significatif sur les états financiers consolidés.

16. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs des subventions à recevoir, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, et des salaires et retenues exigibles correspondent approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des montants à recevoir n'est pas déterminable étant donné l'absence de modalités de remboursement.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- Les placements dans des dépôts à terme sont évalués au coût plus les intérêts courus s'y rattachant.
- Le placement dans les parts privilégiées de la Caisse populaire Trillium est évalué au coût d'origine.
- Tous les autres placements sont évalués à la valeur unitaire établie au moyen des taux de clôture du marché.

16. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- *Niveau 1* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- *Niveau 2* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- *Niveau 3* - Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Actifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2018
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	23 596 606	-	-	23 596 606
Placements				
Partis privilégiées	-	50 000	-	50 000
Titres à revenu fixe	-	2 591 649	-	2 591 649
Fonds d'obligations	-	3 881 946	-	3 881 946
Actions canadiennes	-	1 963 113	-	1 963 113
Fonds d'actions mondiales	-	2 024 388	-	2 024 388
Fonds de placements alternatifs	-	324 873	-	324 873
Total	23 596 606	10 835 969	-	34 432 575

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2017
	\$	\$	\$	\$
Encaisse	29 223 045	-	-	29 223 045
Placements				
Partis privilégiées	-	50 000	-	50 000
Titres à revenu fixe	-	2 604 750	-	2 604 750
Fonds d'obligations	-	3 943 071	-	3 943 071
Actions canadiennes	-	1 794 944	-	1 794 944
Fonds d'actions mondiales	-	2 123 547	-	2 123 547
Fonds de placements alternatifs	-	326 857	-	326 857
Total	29 223 045	10 843 169	-	40 066 214

16. Instruments financiers (suite)

Juste valeur (suite)

Passifs financiers à leur juste valeur :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2018
	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme et swap	-	13 750 886	-	13 750 886

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2017
	\$	\$	\$	\$
Dette à long terme et swap	-	10 189 285	-	10 189 285

La juste valeur du swap est déterminée selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui est fondée sur la différence entre le taux d'intérêt du marché et le taux d'intérêt fixe que La Cité paie.

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt auxquels les bénéficiaires de La Cité sont exposés surviennent à cause des fluctuations des taux d'intérêt. La Cité est exposée à des risques aux taux d'intérêt de ses placements et de sa dette à long terme. La Cité a mitigé son risque sur la dette à long terme par un instrument financier dérivé qui échange le taux variable inhérent à la dette pour un taux fixe. Donc, toute fluctuation au taux d'intérêt du marché n'aura aucun impact sur les débours reliés à la dette à long terme de La Cité.

Au 31 mars 2018, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 77 345 \$ (40 549 \$ en 2017). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. Au 31 mars 2018, une variation de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une variation de la valeur du swap de taux d'intérêt d'environ 285 352 \$ (362 966 \$ en 2017).

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de crédit

Des risques de crédit se présentent lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. La Cité est exposée au risque de crédit provenant des débiteurs, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière. Pour mitiger le risque, La Cité limite le montant de crédit avancé lorsque nécessaire et pour les étudiants, limite l'accès à ses installations physiques et informatiques.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

16. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Les risques de liquidité sont les risques que La Cité ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance, tel que présenté à l'état consolidé de la situation financière et à la note 9. La Cité mitige ce risque en surveillant ses activités monétaires et ses débours prévus par le processus budgétaire et la conciliation régulière de ses comptes.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Risque de prix

Le risque du prix est le risque associé à l'incertitude liée à la valeur d'actifs découlant des changements dans le marché des actions. La Cité est exposée à ce risque à l'égard de ces placements. Au 31 mars 2018, une variation de 5 % des indices du marché pertinents entraînerait une variation de la valeur des placements d'environ 409 716 \$ (409 421 \$ en 2017). Ces valeurs sont fondées sur l'échéance moyenne des placements et ne tiennent pas compte d'autres variables comme la convexité. La Cité mitige ce risque en suivant la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation sont détenues dans les placements décrits à la note 6 des notes complémentaires. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle.

Durant l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif par rapport à l'exposition à ce risque et aux politiques, directives, procédures et méthodes utilisées pour mesurer l'exposition à ce risque.

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Subventions - Annexe 1

de l'exercice clos le 31 mars 2018

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	2018 Total	2017 Total
	\$	\$	\$	\$
Subventions				
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle				
Fonctionnement	39 303 038	4 177 362	43 480 400	44 113 694
Impôts fonciers	300 525	-	300 525	309 525
Service emploi	3 822 349	-	3 822 349	3 845 727
Alphabétisation et formation de base	1 223 814	-	1 223 814	1 155 209
Apprentissage et projets spéciaux	2 018 217	-	2 018 217	3 166 744
Aide financière	185 496	-	185 496	270 753
Autres	1 607 683	-	1 607 683	1 132 879
	48 461 122	4 177 362	52 638 484	53 994 531
Autres sources	2 755 999	-	2 755 999	2 597 639
	51 217 121	4 177 362	55 394 483	56 592 170

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Services associés - Annexe 2

de l'exercice clos le 31 mars 2018

	Magasin scolaire	Services alimentaires	Résidence	Stationnements et services complémentaires	2018 Total	2017 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Activités d'opérations						
Chiffre d'affaires	-	-	1 422 022	1 685 689	3 107 711	3 937 371
Couverture du service de la dette du Fonds d'immobilisations	-	-	(1 091 452)	-	(1 091 452)	(1 095 712)
	-	-	330 570	1 685 689	2 016 259	2 841 659
Frais d'exploitation	-	-	713 847	373 786	1 087 633	1 814 149
Excédent des produits sur les charges des activités d'opérations	-	-	(383 277)	1 311 903	928 626	1 027 510
Activités d'impartition						
Royautés	30 523	107 443	-	-	137 966	193 260
Facturation de services	-	-	-	118 842	118 842	129 927
	30 523	107 443	-	118 842	256 808	323 187
Frais d'exploitation	-	37 176	-	125 351	162 527	200 133
Excédent des produits sur les charges des activités d'impartition	30 523	70 267	-	(6 509)	94 281	123 054
Excédent des produits sur les charges	30 523	70 267	(383 277)	1 305 394	1 022 907	1 150 564